



L'ONU doit prendre exemple sur le mouvement BDS

Rima Najjar – Parmi les décisions scandaleuses défilant le droit international, le parti Habayit Hayehud d'Israël vient d'approuver un [projet d'annexion](#) du reste du territoire palestinien occupé « en facilitant le départ des résidents palestiniens ou en leur permettant de rester mais dépourvus du droit de vote.

Ce n'est en aucun cas un dénouement surprenant, ni simplement l'écho de l'influence des factions soi-disant de droite ou extrémistes représentées dans ce gouvernement israélien. C'est l'articulation explicite de l'idéologie sioniste de la suprématie juive inadmissible sur laquelle est fondé l'état juif. Israël contrôle maintenant toute la Palestine historique. Il est armé jusqu'aux dents, y compris d'[armes nucléaires](#) parce que le seul moyen pour lui d'exister en tant qu'état juif c'est de continuer à déposséder, opprimer, discriminer les Palestiniens – ceux qui parviennent encore à conserver leur biens, en les repoussant dans des enclaves de plus en plus petites ou en les déplaçant à l'intérieur d'Israël, tout en maintenant hors de Palestine six [millions de réfugiés](#) et d'exilés et dans le même temps en important des juifs pour qu'ils « s'établissent » (euphémisme pour « coloniser ») en Palestine.

Le débat public sur Israël aujourd'hui aborde finalement des questions qui touchent au cœur même de la légitimité d'Israël, son idéologie sioniste et sa constitution en tant qu'état juif et, par extension, des questions centrales à la libération de la Palestine.

De plus, il existe tout un ensemble de lois internationales destinées à freiner et réguler les activités criminelles des états telles que celles manifestées par Israël, dont la [liste des violations](#) de ces lois est longue.

Et pourtant, lorsqu'il s'agit d'Israël, les États-Unis et leurs alliés continuent de trouver impossible d'obliger Israël à rendre des comptes sur la base des lois qu'ils ont eux-mêmes promulguées.

Peu de gens savent que l'application du droit humanitaire international est inscrite dans la section 3.6.3.1 du manuel Law of War (Droit de la guerre) du ministère de la défense états-unien. C'est ce qu'on appelle le principe de la « règle d'or » : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse ».

« Qui que ce soit (ami ou ennemi) qui viole le droit ou quelle que soit la disposition spécifique enfreinte n'a pas nécessairement de pertinence, » [a écrit](#) Tripp Zanetis. Toute violation porte atteinte à l'adhésion par la communauté internationale au droit et ceci a un impact direct sur la sécurité et le bien-être de nos forces militaires. »

L'organisation des Nations Unies [a été fondée](#) après la deuxième guerre mondiale en tant qu'organisation inter-gouvernementale pour résoudre les conflits internationaux, « pour préserver les générations suivantes du fléau de la guerre, » « pour réaffirmer la foi dans les droits de l'homme fondamentaux, » « pour pratiquer la tolérance et vivre ensemble en paix en bons voisins, » « pour garantir, par l'acceptation de principes et l'institution de méthodes, que la force armée ne soit pas utilisée, sauf dans l'intérêt commun. »

Mais malheureusement, sous la bannière de la paix, l'ONU a contribué à créer des injustices et des conflits, parce qu'elle est essentiellement dirigée en tant qu'organisation politique. Israël en est [un bon exemple](#).

« La naissance d'Israël est couramment présentée comme une création des Nations Unies, que le monde approuvait, et que l'establishment gouvernemental états-unien soutenait. Toutes ces hypothèses sont manifestement erronées.

En réalité, alors que l'Assemblée Générale de l'ONU recommanda la création d'un état juif sur une partie de la Palestine, cette recommandation n'était pas contraignante et ne fut jamais mise en œuvre par le Conseil de Sécurité.

Par ailleurs, l'Assemblée générale n'adopta cette résolution qu'après que les partisans d'Israël eurent menacé et soudoyé de nombreux pays afin d'obtenir les deux-tiers des suffrages requis. »

Après la deuxième guerre mondiale, lorsque de plus en plus de pays furent décolonisés (la colonisation juive de la Palestine est la seule colonie active qui reste dans le monde aujourd'hui), 80 anciennes colonies adhèrent à l'ONU (voir [l'ONU et la décolonisation](#)), la remodelant.

Toutefois, la structure du pouvoir à l'intérieur de l'ONU va à l'encontre d'une démocratisation. En tant que membres permanents du Conseil de Sécurité, la Chine, la France, la Fédération de Russie, le Royaume Uni, et les États-Unis font usage de leur droit de veto pour préserver leurs intérêts de politique étrangère, soit individuellement ou collectivement, et ils contrôlent l'ordre international.

Mais comment les États-Unis ont-ils fait usage de leur droit de veto au cours de l'histoire ?

« Les États-Unis n'ont exercé leur droit de veto pour la première fois qu'en 1970, contre une résolution concernant la Rhodésie du sud, le Zimbabwe actuel. Depuis lors, ils l'ont utilisé à 79 reprises, dont plus de 40 en rapport avec des questions concernant le Moyen-Orient.

Dans la majorité des cas il s'agissait de résolutions qui critiquaient le gouvernement israélien ou ne condamnaient pas les factions armées palestiniennes dans les mêmes termes qu'utilisés pour Israël. La dernière fois qu'ils ont utilisé leur [veto](#) c'était pour bloquer une résolution qui aurait qualifié l'activité de colonisation israélienne en territoire palestinien d'« illégale » et exigé l'arrêt de toute activité de ce type.

Les cinq plus grandes puissances ont obtenu leur siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU après la deuxième guerre mondiale parce que c'était des « grandes puissances parmi des alliés victorieux et acteurs prépondérants dans les relations internationales. Ils ont pris une part active dans les négociations menant à l'adoption de la Charte de l'ONU qui a établi l'organisation. Depuis lors, rien a changé (à savoir les vainqueurs se partagent le butin), en dépit des propos retentissants de la Charte de l'ONU.

Ces pays contribuent aussi de manière significative au financement du système onusien, les Etats-Unis, en tant que seule superpuissance, menant la danse. Pour réformer le système, il faudrait rien de moins qu'une révolution.

Ou vous pouvez essayer d'y être admis, comme y aspire [le Japon](#).

« Contrairement à la Chine, le Japon n'est pas membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU et n'apprécie pas de contribuer beaucoup plus que la Chine et la Russie au financement de l'organisation, en dépit du fait que la Chine et la Russie jouissent d'une bien plus grande influence grâce à leur statut de membre permanent et du droit de veto qui va de pair. (Et grief supplémentaire pour le Japon, c'est Beijing qui est le plus grand adversaire à l'octroi d'un siège permanent à son rival régional.) »

En attendant, le plan de 2017 en quatre points [proposé par la Chine](#) sur la Palestine/Israël mettant l'accent sur l'économie « mine les efforts palestiniens pour changer le statu quo ». Toutefois, il n'est pas encore clair s'il s'agit « d'un changement fondamental sur une nouvelle voie qui remet en cause l'hégémonie états-unienne et la passivité européenne ? Ou si la Chine poursuit simplement ses propres intérêts économiques sous prétexte d'œuvrer pour la paix ? »

Il est vrai que ce que l'ONU et ses organes subsidiaires (PNUD, UNESCO, UNICEF, UNRWA et UNSCOP, pour n'en citer que quelques uns) ont « [rédigé comme résolutions](#) » et publié sur Israël/Palestine depuis la Résolution de l'Assemblée Générale sur la partition de la Palestine (1947) - Conciliation, statut de Jérusalem et Droit au retour (1948), Régime international permanent pour Jérusalem (1949), résolution du Conseil de Sécurité sur les principes d'une paix juste et durable au Moyen-Orient (1967, 1973), etc - remplit des tomes et des tomes.

Mais actuellement tous ces écrits restent lettre morte, comme l'atteste le sort réservé au rapport [commandé par la Commission Sociale et Économique pour l'Asie Occidentale](#) (CSEAO) qui conclut qu'Israël pratique un régime d'apartheid qui opprime et domine le peuple palestinien dans son ensemble. La décision prise par le secrétaire général de l'ONU de retirer ce rapport « souligne la criminalisation de l'ONU. »

Il est plus que temps que l'ONU prenne exemple sur le mouvement populaire mondial de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) d'Israël et fasse appliquer ces résolutions et rapports par le biais de sanctions à l'encontre d'Israël.

* **Rima Najjar** est une Palestinienne dont la famille du côté paternel vient du village de Lifta dans la banlieue ouest de Jérusalem, dont les habitants ont été expulsés. C'est une militante, chercheuse et professeure retraitée de littérature anglaise, Université Al-Quds, en Cisjordanie occupée.
21 septembre 2017 - [The Palestine Chronicle](#) - Traduction: [Chronique de Palestine](#) - MJB